

Droits en matière de reproduction

	Parti conservateur	Parti libéral	NPD	BQ	Parti Vert
La majorité des députées et députés du parti ont voté contre le projet de loi C-484 à l'étape de la deuxième lecture.	X	✓	✓	✓	✓
S'engage à allouer un certain % de l'aide publique au développement expressément à des services de santé sexuelle et de reproduction.	X	✓	✓	✓	✓

L'avortement : un droit en matière de santé de reproduction

Depuis 1998, l'avortement ne fait l'objet d'aucune restriction d'ordre criminel aux termes du droit canadien. Toutefois, seulement 15 % des hôpitaux canadiens offrent des services d'avortement et il est impossible de se faire avorter à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial refuse de financer les avortements effectués dans des cliniques privées. La situation au Canada constitue une violation flagrante des engagements internationaux. Elle contrevient aussi à la Loi canadienne sur la santé, qui stipule que les services de santé doivent être financés sans aucun obstacle d'ordre financier ou autre. Malgré l'engagement du Canada à assurer l'accès à de tels services partout dans le monde, 0 % de l'aide publique au développement est allouée expressément à des services de santé sexuelle et de reproduction.

Ne vous méprenez-pas : nous faisons face à l'érosion des droits des femmes en matière de reproduction

Au cours de la dernière session parlementaire, une série de projets de loi d'initiative parlementaire qui pourraient

entraîner des reculs quant au droit à l'avortement ont été déposés à la Chambre des communes. Présentés comme des protections contre la violence à l'égard des femmes enceintes, ces projets de loi ne font rien pour prévenir la violence, mais ils ouvrent la porte à la reconnaissance du fœtus comme entité juridique distincte - un terrain dangereusement glissant pour les droits des femmes.

Les femmes doivent avoir accès à de l'information exacte en matière de santé

Par accessibilité, on entend beaucoup plus que le simple accès à des services. Il est aussi question de l'accès à l'information. En 2007, le gouvernement a mis fin au Réseau canadien de la santé, un portail Web qui offrait à la population canadienne des sources d'information fiables et confidentielles. L'absence de cette excellente ressource en matière de santé sexuelle et de reproduction laisse un trou béant dans le paysage canadien.

*Cette analyse repose sur des données publiques disponibles au 10 septembre 2008.

- Q :** Avez-vous voté pour ou contre le projet de loi C 484, et comment voterez-vous sur tout autre projet de loi qui menacera d'affaiblir le droit des femmes à l'avortement?
- Q :** Que fera votre parti pour restaurer le financement du Réseau canadien de la santé et pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à de l'information exhaustive en matière de santé, y compris en matière de santé sexuelle et de reproduction?
- Q :** Que fera votre parti pour veiller à ce que le Canada respecte ses engagements en matière d'aide publique au développement et pour faire en sorte qu'une portion des fonds destinés à l'aide au développement servent expressément à financer des services de santé sexuelle et de reproduction?